

## ARTICLE IV.

Les Puissances signataires reconnaissent qu'il est pratiquement impossible d'utiliser les sous-marins à la destruction du commerce sans violer, ainsi qu'il a été fait au cours de la guerre de 1914-1918, les principes universellement acceptés par les nations civilisées pour la protection de la vie des neutres et des non combattants, et, dans le dessein de faire universellement reconnaître comme incorporée au droit des gens l'interdiction d'employer les sous-marins à la destruction du commerce, conviennent de se considérer comme liées désormais entre elles par cette interdiction et invitent toutes les autres nations à adhérer au présent accord.

## ARTICLE V.

L'emploi en temps de guerre des gaz asphyxiants, toxiques ou similaires, ainsi que de tous liquides, matières ou procédés analogues, ayant été condamné à juste titre par l'opinion universelle du monde civilisé, et l'interdiction de cet emploi ayant été formulée dans des traités auxquels le plus grand nombre des Puissances civilisées sont parties:

Les Puissances signataires, dans le dessein de faire universellement reconnaître comme incorporée au droit des gens cette interdiction, qui s'impose également à la conscience et à la pratique des nations, déclarent reconnaître cette prohibition, conviennent de se considérer comme liées entre elles à cet égard et invitent toutes les autres nations civilisées à adhérer au présent accord.

## ARTICLE IV.

The Signatory Powers recognize the practical impossibility of using submarines as commerce destroyers without violating, as they were violated in the recent war of 1914-1918, the requirements universally accepted by civilized nations for the protection of the lives of neutrals and noncombatants, and to the end that the prohibition of the use of submarines as commerce destroyers shall be universally accepted as a part of the law of nations they now accept that prohibition as henceforth binding as between themselves and they invite all other nations to adhere thereto.

## ARTICLE V.

The use in war of asphyxiating, poisonous or other gases, and all analogous liquids, materials or devices, having been justly condemned by the general opinion of the civilized world and a prohibition of such use having been declared in treaties to which a majority of the civilized Powers are parties,

The Signatory Powers, to the end that this prohibition shall be universally accepted as a part of international law binding alike the conscience and practice of nations, declare their assent to such prohibition, agree to be bound thereby as between themselves and invite all other civilized nations to adhere thereto.

W.L. Mackenzie King Papers  
Memoranda & Notes

**PUBLIC ARCHIVES**  
**ARCHIVES PUBLIQUES**  
**CANADA**